



Le « Plume = Tambour »

Bulletin municipal d'informations de Villiers-sous-Grez



SEPTEMBRE 2018
N° 93

ÉDITO

Déjà la rentrée ! Souhaitons la, la meilleure pour tous et en particulier pour nos « petits bouts » dans nos écoles. Ils vont faire connaissance avec leur nouvelle directrice à Villiers, et leur nouveau directeur à Recloses.

Malgré la fermeture d'une classe, en gardant toutes nos ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles) qui ont vu leur compétence augmentée, nos enfants sont accueillis dans les meilleures conditions.

Comme d'habitude, ce Plume Tambour de septembre est en grande partie consacré aux informations associatives. Elles sont nombreuses, et vous pouvez les compléter en visitant les sites mentionnés, et en contactant les animateurs. Vous pourrez ainsi adhérer en toute connaissance de cause aux nombreuses activités proposées.

Notre village accueille une nouvelle association récemment devenue villaronne : La plume Philanthrope, et j'en suis heureux. Plusieurs fois dans l'année elle va bénéficier de nos locaux communaux pour organiser à destination du personnel enseignant et des encadrants, des stages destinés à les informer et à les former pour aider les enfants en difficulté, pour de multiples raisons, dans leur scolarité.

Si la rentrée se caractérise par la reprise du « collier », nous venons de voir qu'elle s'agrémente d'activités de loisirs auxquelles il faut ajouter des activités culturelles. En lisant ce Plume Tambour, vous en prendrez aussi connaissance pour les deux mois à venir. Bonne découverte.

Yves Lechevallier

Sommaire

Edito	P. 01	La rentrée des associations	P. 10
Conseil municipal du 25/ 06/ 2018	P. 02	Demain	P. 16
Conseil municipal du 16/ 07/ 2018	P. 05	Hier	P. 22
Vie du village	P. 09	Agenda	P. 24

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2018

Présents : Yves Lechevallier, Maire, Véronique Girard, Anne-Marie Thibaut, Philippe Beaudoin, adjoints, Régine Rey, Jérôme Champion et Michel Coterot, conseillers.

Absents excusés : Emmanuel Houdant (donne pouvoir à Véronique Girard), Ludovic Jeannotin (donne pouvoir à Yves Lechevallier) et Cédric Thibaut (donne pouvoir à Anne-Marie Thibaut).

Absents : Gilles Cabardos et David Viratel

Secrétaire : Philippe Beaudoin

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal est ouvert à 20h50.

1 – APPROBATION

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 25 mai 2018 est adopté à l'unanimité.

2 – DELIBERATIONS

Noms des rues et numérotages du hameau de Busseau

Mr Beaudoin présente au conseil la proposition des noms de rues et numérotages du hameau de Busseau. Il rappelle qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L 2213-28 du CGCT aux termes duquel « Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

Le hameau de Busseau est constitué de rues et de chemins non dénommés et non numérotés.

Afin de permettre aux propriétaires de faire re-

connaître leur adresse, il convient, pour faciliter leur repérage, le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses de ces immeubles et de procéder à leur numérotation.

Après consultation des habitants de Busseau, Il est proposé au Conseil Municipal de dénommer les rues et l'attribution des numéros selon le tableau qui est lu et commenté. Ce tableau sera annexé à la délibération.

NOM ET NUMÉROTATION DU HAMEAU DE BUSSEAU

Ancien nom de rue // Nouveau nom de rue

Route des morts	//	Route de Villiers
Chemin de la Chapelle	//	Chemin du vallon
Rue de Busseau	//	Chemin de l'abreuvoir
Chemin de la Chapelle	//	Chemin des hauts
par Chatillon		de Busseau

NUMÉROTATION

Route de Villiers

- 1- Mr Mme GUTERIEZ Antoine
- 2- Mr Mme AUTIER Emmanuel
- 3- Mr Mme SOUCHET BOLEAT

Chemin du Vallon

- 1-Mr Mme BENOUIS Yacine
- 2-Mr Mme BEDOSSA Adrien
- 3-Mr Mme LEVY
- 4-Mr Mme SCHMID Nicole
- 5-Mr Mme BRIAND Gabriel
- 7-Mr Mme BEAUVAIS Paul

Chemin de l'abreuvoir

- 1-Mr et Mme KIENE André
- 2-Mr BALLAY Mme BALLAY Catherine
- 3-Mme CHOAY Catherine
- 4-Mr HOSSENLOPP Dominique
- 5-Mr HUBIG Frédéric Mme SCHALL Claudia
- 6-Mr Mme KIFFER Jacques
- 7-Mr Mme BOWN Jérémy
- 8-Mme NAMY
- 9-Mr Mme HUIDOBRO BORJA Francisco
- 10-Mr Mme RENARD Jacqueline
- 11-Mme LEBEGUE Françoise
- 12-Mr Mme SIMON Guy
- 14-Mr Mme HAFFEN Janine

Chemin des hauts de Busseau

- 2-Mr Mme DUGAIN DE CALLONE
- 4-Mme BOCQUEL
- 6-Mr Mme SCHEGEL Jérôme
- 8- Mr Mme CITERNE
- 10-Mme MARANT Isabelle
- 12- Mr ESSELINCK Xavier

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve les propositions de dénominations et les numérotages.

Puis, pour information, Philippe Beaudoin présente le devis de la société DICOREP correspondants aux différents panneaux réglementaires à implanter au hameau de Busseau.

Le montant du devis s'élève à 1.206,24 €. La facture définitive qui tiendra compte des ajustements de dernière minute sera donc proche de cette estimation.

Devis Désamiantage

Pour établir le cahier des charges qui figurera dans le Dossier de Consultation des Entreprises, objet du marché public pour la réhabilitation du 27, rue Gabriel Bachet, une rafale de diagnostics a été faite. L'un d'eux a révélé la présence d'amiante dans la partie à démolir. Les entreprises qui viendront travailler sur site demanderont avant toute chose le certificat de désamiantage. Celui-ci ne peut être délivré que si ce désamiantage est effectué par une société agréée et labellisée. Il y a très peu de sociétés qui répondent à cette exigence.

Monsieur le Maire présente donc le devis de la société ACEE Sas, la plus proche de chez nous puisque son siège sociale est à Ecuelles.

Ce devis s'élève à 6.995 euros HT. Il comprend la gestion de toutes les déclarations administratives obligatoires pour ce genre de travaux, la mise en sécurité du site, la mise en sécurité du personnel, les travaux, l'enlèvement des déchets par un véhicule adapté aux transports d'amiante, et la livraison de ceux-ci dans une déchetterie agréée pour ce genre de matériaux.

Le conseil entérine à l'unanimité l'offre de la société ACEE Sas.

Redevance gaz pour occupation du domaine public par les chantiers

M. le Maire tient à informer les membres du Conseil de la parution au journal officiel du décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz.

Dans l'hypothèse où ce type de chantier interviendrait ou que les conditions d'application du décret précité auraient été satisfaites en 2017 permettant d'escompter en 2018 une perception de la redevance, l'adoption de la présente délibération permettrait dès lors de procéder à la simple émission d'un titre de recettes.

Il propose au Conseil :

- de décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz

- d'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

Le Conseil municipal, a entendu cet exposé et après avoir délibéré :

ADOpte à l'unanimité la proposition qui lui est

faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance.

DIT que ce montant soit revalorisé chaque année pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz.

3 – INFORMATIONS

Changement de date du prochain conseil le 16 juillet en remplacement du 23 juillet

RPI

Effectifs pour l'année scolaire 2018/2019

Ecole maternelle: 8 petites sections, 8 moyennes sections et 10 grandes sections, soit un total de 26 élèves en maternelle.

Ecole élémentaire: 11 CP, 13 CE1, 14 CE2, 15 CM1, 11 CM2, soit un total de 64 élèves à l'école élémentaire.

Equipe enseignante et répartition des élèves pour l'année scolaire 2018/2019

A l'école maternelle (Villiers sous Grez)

Mme CABELLAN : PS/MS/GS : 26 élèves (+ les deux ATSEM)

Mme LAHIDE : CP/CE1 : 24 élèves

À l'école l'élémentaire (Recloses)

Mme DECLIPEEL-VAZE: CE2/CM1 : 20 élèves

Mme ORPHEUILLE quitte l'école et sera remplacé par Mr TERRAS : CM1/CM2: 20 élèves.

- Point sur l'ACAD

Véronique Girard informe le Conseil Municipal qu'elle s'est rendue, avec Mr Yves Lechevallier, à l'Assemblée Générale de l'ACAD le vendredi 8 juin. L'association va bien financièrement. L'excédent, pour l'année 2017 est d'un peu plus de 5 000 euros. S'il est vrai que cet excédent est moins important que pour 2016 (près de 16 000 euros), c'est qu'en 2016, l'ACAD a obtenu

une subvention exceptionnelle du Conseil Départemental à hauteur de 15 000 euros.

L'ACAD intervient auprès de 10 villarons. Il est fixé, pendant cette assemblée générale, la participation des communes : 2,10 euros/habitant. Il est cependant noté que certaines communes de l'ancien canton de La Chapelle la Reine, refusent de verser leur participation. Il est demandé à la Présidente d'envoyer la liste des communes et leur participation dans chaque Mairie. De même, cette liste devrait apparaître dans le rapport d'activité.

- Point sur UDAF

Véronique Girard informe le Conseil Municipal qu'elle s'est rendue, avec Mr Yves Lechevallier, le samedi 9 juin, à l'Assemblée Générale de l'UDAF. Cette association fédère 66 associations qui interviennent dans le domaine de la famille et du social. Elle comprend 5 activités : Action familiale, Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé, l'Accompagnement social lié au logement, l'Aide aux accédants à la propriété en difficulté et la gestion des mesures juridiques des Majeurs. L'UDAF présente un excédent, pour 2017, de 19 196 euros. Pendant cette assemblée générale, le directeur départemental de la Banque de France est venu présenter un focus sur le surendettement en Seine-et-Marne.

4 – VIE DU VILLAGE

La commission d'appel d'offre et la maîtrise d'œuvre (Cabinet Greuzat) procéderont, le 5 Juillet, à l'ouverture des plis du marché public concernant l'aménagement de l'aire paysagère du foyer Jean-Louis Garban.

Le sanitaire pour les Personnes à Mobilité Réduite, situé au rez-de-chaussée du foyer annexe a été mis aux normes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune question diverse n'étant posée, le Conseil est levé à 22 heures.

Entre la date du Conseil et celle de la rédaction du compte rendu, la date d'ouverture des plis a été reportée au 11 Juillet

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2018

Présents : Yves Lechevallier, Maire, Véronique Girard, Adjointe, Régine Rey, Jérôme Champion, Michel Coterot, Emmanuel Houdant et Cédric Thibaut, Conseillers.

Absents excusés : Philippe Beaudouin (donne pouvoir à Véronique Girard) et Anne-Marie Thibaut (donne pouvoir à Cédric Thibaut).

Absents : Gilles Cabardos, David Viratel et Ludovic Jeannotin

Secrétaire : Cédric Thibaut

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal est ouvert à 20h57.

1 – APPROBATION

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 25 juin 2018 est adopté à l'unanimité.

2 – DELIBERATIONS

Délibération n°1 :

Autorisation de signature du marché pour les travaux de l'aire de stationnement Place Jean-Louis Garban

- Vu le code des marchés publics
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 6° qui prévoit que le conseil municipal est seul compétent pour délibérer en matière de marchés publics, le maire applique les décisions du conseil municipal et exécute les marchés sous son contrôle

Article 1 – Objet du Marché

Le marché concerne les travaux d'aménagement d'une aire paysagère de stationnement au Foyer Jean-Louis Garban. Il a fait partie des projets inclus à la demande de subvention du Contrat Rural.

Article 2 – Choix de la procédure de consultation

La consultation des entreprises concerne toutes les prestations d'aménagement à l'exception des espaces verts qui feront l'objet d'une

consultation particulière.

La présente consultation a été réalisée sur la base d'une procédure adaptée selon l'article 27 du Code des Marchés Publics car le montant de l'estimation des travaux est largement inférieur au seuil qui impose une procédure formalisée.

Pour mémoire cette estimation qui a servi de base à la demande de subvention du Contrat Rural est d'un montant de 264.310,00 € HT (hors espaces verts et honoraires).

Il est à noter que le dossier de consultation comporte en option des ouvrages de rétention pour réguler les eaux pluviales issues du projet. Le choix de prévoir en option de tels ouvrages se justifie par le fait que les contraintes de gestion des eaux pluviales sont apparues postérieurement à l'estimation des travaux et au dépôt de la demande de subvention.

Article 3 – Critères devant départager les offres

Afin de départager les candidats, le règlement de la consultation a prévu que les offres soient classées en fonction de différents critères techniques et sur la base du pourcentage d'honoraires calculé d'après le montant prévisionnel des travaux.

Le critère technique a été pondéré à 35% de la note et le critère prix à 65%.

Article 4 – Déroulement de la procédure

Un avis d'appel public à la concurrence est paru au BOAMP le 5 juin 2018.

A l'issue du délai fixé au règlement de la consultation, trois offres ont été reçues.

Après ouverture des plis effectuée le 11 juillet en mairie, les trois offres ont été jugées recevables et elles ont été analysées et classées selon les critères du règlement de la consultation.

L'ensemble des éléments d'analyse et de classement des offres figure au rapport rédigé par le Maître d'œuvre.

Article 5 – Choix du Candidat

Le pouvoir adjudicataire a retenu le candidat classé premier sur la base des critères du règlement de la consultation.

Dans ces conditions, le marché sera dévolu à la société Colas, de Chaumes en Brie pour un montant de 226.524,00 € HT soit 271.828,80 € TTC option comprise.

Article 6- Décision

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité (9 voix pour). d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché de travaux de l'aire paysagère de stationnement au Foyer Jean-Louis Garban, dévolu à la société Colas pour un montant de 226.524,00 € HT soit 271.828,80 € TTC

Délibération n°2 :

Changement des statuts de la CCPN

Monsieur le Maire explique au Conseil que les statuts de la CCPN ont, par délibération du 14 juin 2018, adoptée à l'unanimité, fait l'objet de modifications de forme

Article V :

Compétences supplémentaires : Actions relatives à la rivière le Loing :

Deux points de cette compétence, à savoir « la défense contre les inondations » et « la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines » sont déjà inclus dans la compétence obligatoire GEMAPI mentionnée aux items 1°, 2°, 5° et 8° de l'article L211-7 du code de l'environnement. Ces points doivent donc être retirés des statuts car ils constituent un doublon avec GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatique et Prévention des Inondations).

Article VI :

il est nécessaire d'ajouter à la phrase « le Conseil communautaire élit en son sein, au scrutin secret, après chaque renouvellement général des Conseils municipaux... la motion « et à chaque fois que le mandat du Président prend fin... ».

Conformément à l'article L5211-5 du CGCT, les statuts modifiés doivent faire l'objet d'une approbation par les conseils municipaux des communes composant la Communauté de Communes, dans un délai de 3 mois, à la majorité qualifiée renforcée.

Le conseil municipal, a entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité (9 voix pour).

Adopte les 2 modifications présentées ci-dessus des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Nemours.

Délibération n°3 :

Mise en place d'un service public de location longue durée de vélos à assistance électrique

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29,

Vu le Code des transports, notamment son article L. 1241-1,

Vu le courrier en date du 17 avril 2018 par lequel Île-de-France Mobilités, nom d'usage du Syndicat des Transports d'Île-de-France, a informé la commune de Villiers-sous-Grez de la mise en place d'un service public de location longue durée de vélos à assistance électrique en Île-de-France.

Il est exposé ce qui suit :

En 2018, Île-de-France Mobilités a informé la commune de Villiers-sous-Grez de la mise en place d'un service public de location longue durée de vélos à assistance électrique en Île-de-France.

L'objectif de ce projet est de permettre aux citoyens de Villiers sous Grez de bénéficier d'une solution de mobilité supplémentaire dans une logique de développement durable et de protection de la santé publique.

Ce service n'entraînera aucun frais à la charge de la commune de Villiers-sous-Grez, les coûts

du service étant partagés par le futur exploitant, les usagers et Île-de-France Mobilités.

Île-de-France Mobilités a informé la commune de Villiers-sous-Grez que la procédure de mise en concurrence permettant de désigner l'exploitant de ce service public était lancée en l'intégrant dans le périmètre envisagé.

En vertu de l'article L. 1241-1 du Code des transports, Île-de-France Mobilités doit obtenir l'accord de la commune de Villiers-sous-Grez afin de mettre en place ce service sur son territoire.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal de Villiers-sous-Grez

- Donne son accord pour la mise en place d'un service public de location longue durée de vélos à assistance électrique sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Nemours.

- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes décisions utiles à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les actes et documents relatifs à cette fin.

Délibération n°4 :

Approbations de devis pour une aire de jeu place Ginkgo Biloba.

La commune de Villiers sous Grez souhaite remettre une aire de jeu Place Ginkgo Biloba.

La société SEDI qui a installé la première aire de jeux propose une structure Gymino, proche de l'ancienne, pour la somme de 3.528,29 € HT. Les nouvelles réglementations imposent que cette structure soit posée sur un revêtement amortisseur. La société SEDI inclus ce revêtement dans son devis. Par contre il doit être posé sur une dalle béton. L'entreprise Rivière a été contactée et a répondu par un devis de 1.049,88 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité ces deux devis mais demande pour le devis de l'entreprise Rivière à ce qu'à la mention de « bon pour accord » soit ajouté « sous réserve que les travaux soient exécutés au plus tard un mois après réception de la livraison de la société SEDI. La réception de ce matériel sera notifiée à l'entreprise

Rivière par Reco + AR. La date de l'accusé de réception fera foi ».

Délibération n°5 :

Mandatement pour demande de subvention auprès du PNR pour l'aire de jeu

A l'unanimité, le Conseil Municipal mandate Monsieur le Maire à effectuer une demande de subvention auprès du PNR pour l'aire de jeu.

Délibération n°6 :

Avenant à la convention d'utilisation en commun de la balayeuse de voirie

La commune d'Ury et la commune de Villiers-sous-Grez ont conclu une convention d'utilisation en commun d'une balayeuse de voirie.

Les parties se sont rapprochées afin de modifier l'article 8, participation financière des communes aux frais d'entretien, de la Convention d'utilisation en commun d'une balayeuse de voirie comme suit :

Article 1 : Modification de l'article 8 - participation financière des communes aux frais d'entretien et de réparations. Les factures d'entretien et de réparations seront réparties, par moitié, entre les deux communes.

La commune destinataire de la facture la porte à connaissance de l'autre partie. La commune destinataire règle la totalité de la facture et un titre de recette pour moitié sera adressé à l'autre partie.

Les parties en cas de prise en charge partielle (application d'une franchise) ou nulle d'un sinistre déclaré auprès de la compagnie d'assurance, la commune responsable assumera seule les frais de réparation.

Chaque commune prend à sa charge les frais de carburant engagés avant chaque restitution à l'autre commune.

A compter du 01/10/2018, l'article 8 de la Convention est intégralement remplacé par le présent avenant.

Article 2 : Toutes les autres clauses de la Convention d'utilisation en commun d'une balayeuse de voirie demeurent inchangées.

Les Parties entendent en outre que le présent avenant s'incorpore à la Convention d'utilisation en commun d'une balayeuse de voirie et ne fasse qu'un avec elle.

La modification de l'avenant est votée à l'unanimité par le Conseil Municipal

Délibération n°7 :

Décision modificative n°1 - 2018

DÉSIGNATION

Investissement

R-024 Produits de cessions

Dépenses

Diminution de crédits 0 ;

Augmentation de crédits 0

Recettes

Diminution de crédits 0 ;

Augmentation de crédits 600

Investissement

R- 10226 Taxe d'aménagement

Dépenses

Diminution de crédits 0 ;

Augmentation de crédits 0

Recettes

Diminution de crédits 600 ;

Augmentation de crédits 0

TOTAUX

Dépenses

Diminution de crédits 0 ;

Augmentation de crédits 0

Recettes

Diminution de crédits 600 ;

Augmentation de crédits 600

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité cette décision modificative.

3 – INFORMATIONS :

Mme Véronique Girard informe le Conseil Municipal qu'elle s'est rendue mercredi 10 juillet à une réunion de la commission « Petite enfance ». Actuellement, une réflexion est menée sur l'opportunité de créer un LAEP (Lieu d'Accueil Enfant-Parent), itinérant comme le RAM (Relais Assistante Maternelle). Un LAEP est un

lieu de rencontre, d'écoute et de parole. L'enfant et ses/son parent(s) ou l'adulte qui l'accompagne sont accueillis conjointement par 2 écoutants. Ces structures bénéficient, par agrément et convention, d'une subvention par la CAF.

Il existe un LAEP, porté par la commune, à Nemours, qui a accueilli, en 2017, 80 enfants et leurs parents et 97% sont venus au moins 2 fois dans l'année. Il existe aussi un LAEP « itinérant » et intercommunal à La Ferté-Gaucher, ouvert 4 fois par semaine et qui a accueilli, en 2017, 89 enfants et leurs parents. A Château-Landon, le LAEP est de type associatif, ouvert 2 fois par semaine et a accueilli 44 enfants et leurs parents.

Une étude de besoin pour ce type de structure va se mettre en place d'ici la fin de l'année. Un questionnaire va être élaboré par la CCPN et sera distribué dans les boîtes aux lettres des habitants des 21 communes composant la CCPN.

Résumé des dépenses des travaux d'élargissement et de stabilisation du bas-côté situé rue Creuse :

- Honoraires Cabinet Greuzat : Maitrise d'œuvre :

4.460 € HT (5.352 € TTC)

- Entreprise Colas :

20.935 € HT (25.395 € TTC)

- Soit un total de 25.395 € HT

Pour rappel, l'estimation de départ était de 60.258,60 € HT.

Sur les 25.395 € HT, le Font d'Equipement Rural a pris en charge 35% (soit 8.888,25 € HT). La part communale est donc de 16.506,75 € HT. A noter que par rapport à la prévision qui a été soumise à l'approbation de la Trésorerie Départementale, la part communale, sur ce projet, s'élevait à 45.193,95 €.

Sur l'ensemble des projets engagés (Rue Creuse, Parking Jean-Louis Garban et Rue Gabriel Bachet) ; donc pour le moment, la part communale a baissé de 28.687,20 € HT. Une réserve en cas de dépassement sur la suite des projets.

Les dates des prochains Conseils Municipaux :

- Mercredi 12 Septembre
- Mercredi 10 Octobre
- Mercredi 14 Novembre
- Jeudi 13 Décembre
- Lundi 14 Janvier

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune question diverse n'étant posée, le Conseil est levé à 22:16 heures.



Vie du village

OPÉRATION MANGA À LA MÉDIATHÈQUE.

Du 5 septembre au 4 novembre

une douzaine de séries de manga seront en dépôt à la médiathèque de Villiers :

One piece, Black Butler, Bride stories, Ascension, Comme elles, Naturo...

Prêt et consultation sur place gratuits.

Mercredi 10h-12h

Jeudi 9h-10h et 16h30-18h30

Samedi 17h-19h



A bientôt, l'équipe de la médiathèque.



RETENEZ VOTRE APRES-MIDI DU SAMEDI 27 OCTOBRE !

Grâce au Parc Naturel Régional du Gâtinais Français (PNRGF), la commune de Villiers-sous-Grez bénéficie gratuitement de l'inventaire de son Patrimoine Bâti.

En octobre prochain, cela fera six mois qu'Elo-die Guillaumin, sous la férule d'Amélie Boinard, chargée de la commission Patrimoine et Animation culturelle au PNRGF, sillonne les rues de Villiers, photographie et échange avec les mémoires villaronnes.

Le samedi 27 octobre nous aurons le plaisir d'assister en fin d'après-midi, probablement vers 17 heures, au compte rendu de cette mis-

sion. Ce sera pour tous l'occasion de connaître encore mieux notre village, d'échanger à son propos et de se retrouver autour d'un verre de l'amitié.

La municipalité et le parc envisagent de faire précéder cette conférence patrimoniale par une promenade qui passera par des endroits remarquables. Si cela se concrétise ils feront chacun l'objet d'un commentaire approprié.

Le lieu de rendez-vous et son heure vous seront donnés par une information complémentaire (affiche et flyer) vers le 15 octobre.

Ne manquez pas cette occasion de mieux nous connaître.



Association créée en 2007, propose des ateliers de découverte et de manipulation de matériel technologique pour faciliter et accélérer l'accès à l'écrit.



L'association "La Plume Philanthrope" met en place un cycle de 3 réunions indissociables accompagnant différents publics durant l'année scolaire à venir :

- Si vous êtes parents d'un enfant ou d'un adolescent atteint d'un trouble spécifique des apprentissages (dyslexie, dyspraxie, dysphasie, dysorthographe, dysgraphie), vous êtes les bienvenus aux réunions en co-intervention avec Mme Périès du département troubles du langage de Lexidys-Ceciaa les mercredis 26 septembre 2018, 9 janvier 2019 et 17 avril 2019 pour découvrir et manipuler du matériel technologique de compensation et des logiciels adaptés qui faciliteront leur scolarité.

Au programme aide aux devoirs avec les outils de compensation pendant que les parents se détendent en séance de relaxation avec une professeure de yoga puis activités artistiques et culturelles pour les jeunes et manipulation pour les parents.

**Foyer annexe (salle au 1^{er} étage) de Villiers-sous-Grez - Horaires : 14h-16h45
Tarif annuel 30 euros et adhésion 5 euros**

- Si vous êtes un professionnel de l'éducation (enseignant, auxiliaire de vie scolaire, documentaliste, membre d'une équipe d'encadre-

ment, éducateur spécialisé, membre d'une mission locale), vous êtes les bienvenus aux réunions en co-intervention avec Mme Uettwiller, ergothérapeute, les mercredis 10 octobre 2018, 16 janvier 2019 et 10 avril 2019 pour découvrir et manipuler du matériel technologique de compensation et des logiciels adaptés.

**Foyer annexe (salle au 1^{er} étage) de Villiers-sous-Grez – Horaires : de 14h à 16h
Tarif annuel 15 euros et adhésion 5 euros**

- Si vous êtes ergothérapeutes ou orthophonistes, vous êtes les bienvenus aux réunions en co-intervention avec M. Guillaume, spécialiste des outils de numérisation d'Iris, le mardi 9 octobre 2018 ou le mardi 15 janvier 2019 ou le mardi 9 avril 2019 pour questionner sur des aspects techniques du matériel technologique de compensation.

**Foyer annexe (salle au 1^{er} étage) de Villiers-sous-Grez - Horaires : 19h à 20h30
Tarif annuel 15 euros et adhésion 5 euros**

**Réservation obligatoire et renseignements :
par téléphone au 06 14 90 66 07 ou par mail :
laplumphilanthrope77@gmail.com**

Florence Cabellan, responsable pédagogique.

ENGLISH LESSONS

Vous-êtes intéressés par des cours d'anglais pour votre enfant?

Je propose des cours collectifs, ludiques pour les enfants pour apprendre à travers des chansons, des jeux et des conversations.

Américaine d'origine, j'ai 3 ans d'expérience dans l'enseignement de l'anglais pour tous les âges.

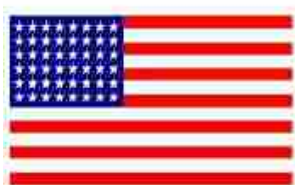
Arrivée à Villiers-sous-Grez depuis septembre 2017, j'ai intégrée l'Amicale Villaronne afin de proposer plusieurs cours en anglais.

Si vous êtes intéressés par les cours d'anglais, venez le jeudi 6 septembre à 18h00 pour un 'Meet and Greet' à la salle des mariages au foyer annexe. Ce sera l'occasion de faire connaissance, de discuter de vos attentes et de finaliser les inscriptions.

Il est possible de faire un cours d'essai avant d'inscrire vos enfants pour l'année.

Pour tout autre questions, n'hésitez pas me contacter par email : erin.f.krieg@gmail.com ou par téléphone : 06 13 13 16 99

Erin Krieg



ATELIER DE PEINTURE POUR ENFANTS À VILLIERS

Bonjour Villarons Villaronnes.

L'atelier peinture pour enfant reprend en septembre les samedis après-midi.

Horaire à définir.

Vous pouvez me contacter au 0685405810 pour tous renseignements.

Aurèlie Thomas



RENDEZ-VOUS AVEC LE YOGA

Il y a ceux qui pensent qu'il faut être souple pour faire du yoga, alors que c'est en pratiquant qu'on le devient. Il y a ceux qui croient que c'est fait pour les jeunes, ou les vieux, ou que c'est trop « féminin ». Rien de tout cela ! Le yoga est fait pour tous.

Qu'est-ce que ça apporte ? Beaucoup de choses : l'assouplissement, le calme intérieur, l'équilibre, un dos en bonne santé, un ressenti plus fin des sensations physiques... Formée à l'école du Soleil d'Or (Paris) auprès de Ajit Sarkar, Sylvie Monnier propose des cours de yoga doux et d'autres plus toniques. La bienveillance et l'adaptation à chacun font partie des fondements de sa pratique qu'elle enrichit constamment en suivant des stages auprès de professeurs tels que Babacar Khan ou Marie-Christine et Nicolas Le Berre.

Rendez-vous le lundi 10 septembre, pour la reprise des cours de yogarmonie 77, au foyer rural.

Lundi salle de danse
de 9h15 à 10h30 (yoga doux)
de 10h45 à 12h

Mardi foyer annexe / salle des mariages de
18h45 à 20h

Jeudi salle de danse
de 18h45 à 20h

Pour toute demande d'information, n'hésitez pas à nous contacter

yogarmonie77@free.fr
ou Sylvie au 06.70.28.46.00



LE CHANT DU CORPS

QI GONG à Villiers-sous-Grez au foyer salle polyvalente

Le mardi de 18h30 à 19h30
Le vendredi de 10h00 à 11h00

Atelier de Hui Chun Gong
Le jeudi de 14h30 à 16h45

Le Qi Gong, art millénaire chinois est une pratique de santé harmonisant l'esprit et le corps par des mouvements souples et lents. Le Qi Gong fait circuler l'énergie, l'équilibre et la renforce.

Le Qi Gong vous aidera :

- à assouplir votre corps en douceur
- à augmenter vos défenses immunitaires
- à améliorer votre équilibre émotionnel et mental
- à trouver une détente et un calme intérieur

La rentrée a lieu mardi 2 octobre 2018.

Les cours sont assurés par Yvonne Steil, diplômée de la FEQGAE et de « Sports Pour Tous ». **Un cours d'essai offert**

Vous trouverez les autres activités de l'association (Chants sacrés, Ateliers de peinture à l'encre de Chine, cours de langue chinoise, formation en astrologie humaniste) sur le site :

<http://chantducors.wix.com/chantducors>

Renseignements :
Association « le Chant du Corps »

Tel : 01 64 45 68 61
Mail : chantducors@gmail.com

TENNIS CLUB

À vos raquettes, la saison 2018-2019 commence !

Vos adhésions sont précieuses pour pérenniser le club et l'entretien de nos 2 courts ! En plus de l'accès aux courts, l'adhésion vous permet de rencontrer de nouveaux partenaires et participer aux événements du club.

Comme nouveauté cette saison, nous avons un groupe WhatsApp pour faciliter les rencontres, un tournoi interne et des cours particuliers... Et bien sûr notre fête annuelle au printemps.

Le plus nous serons nombreux le plus nous pourrons faire de choses... Donc merci de votre adhésion ou de votre renouvellement!

Enfants : 30€ - Adultes - 60€ - Familles 95€
+ Licence FFT.

Ouverture ponctuelle du court : 5€

Contacts : 06 72 28 61 49 / 06 80 51 51 80

Email : tennisvsg@gmail.com

Facebook : TCVilliers



Animés par Héloïse Guillot et Guillaume Chapet

Ateliers théâtre

à Villiers-sous-Grez

SEINE-MARNE 77
LE DÉPARTEMENT

Mairie de VILLIERS-SOUS-GREZ

Mairie de LARCHES

PARIS SOUS GREZ

7 - 10 ans : lundi de 17h à 18h30
10 - 12 ans : mercredi de 16h30 à 18h
13 - 18 ans : mercredi de 18h à 20h
Adultes : lundi de 20h30 à 22h30

Tarifs : 75 euros et 90 euros par trimestre + 10 euros adhésion 2018
Date de rentrée : le 17 septembre
Contact: 06 82 16 44 68 / 06 83 29 71 82



Si vous êtes sportif ou que vos enfants le sont, vous connaissez probablement l'ESF 77 mais savez-vous que cette association sportive, loi 1901, fut créée en 1977 par une poignée d'amis désireux de voir se développer le sport dans leur canton ?

Depuis 38 ans l'ESF 77 n'a fait que croître et embellir grâce au dévouement de ses nombreux bénévoles et propose maintenant à tous les jeunes et aux moins jeunes, à proximité de chez eux, la pratique du Football, Tennis, Judo, Ju-Jitsu, Tai-Jitsu, Krav-Maga, Karaté, Ju-Jitsu Brésilien, Taï Chi Chuan, Qi Gong, Relaxation, Yoga, Gym-Fitness, Basket, Athlétisme.

Pour de plus amples renseignements, rendez-vous le samedi matin 8 septembre à l'ancien gymnase de La Chapelle La Reine (en face de la caserne des pompiers) de 9 h à 12 h.

Consultez également notre journal disponible dans votre mairie et chez vos commerçants dès la fin du mois d'août ou visitez notre site www.esf77.org

La commune de Villiers sous Grez accueillera encore cette saison : le football, la danse, la section taï chi et les séances de relaxation.



Le Souffle de la Forêt Taï Chi Chuan, Qi Gong et Relaxation/Méditation

Trois arts de bien-être avant tout, ils sont praticables par tous, à tout âge, sportifs ou non, sans esprit de compétition.

- Le Taï Chi Chuan, art martial chinois interne basé sur l'exécution d'une gestuelle lente et continue, privilégiant la souplesse à la force, qui peut se pratiquer à mains nues ou avec armes.

- Le Qi Gong, art énergétique chinois (un équivalent du yoga indien), basé sur l'exécution de mouvements et de postures favorisant la circulation des énergies (le Qi), un des outils de la médecine traditionnelle chinoise.

- La Relaxation avec Méditation permet de dénouer les tensions, utilise l'auto massage, la maîtrise du souffle, les sons, l'imaginaire.

Mais pour vraiment savoir de quoi il s'agit, venez pratiquer avec nous !

Nous vous assurerons un enseignement de qualité avec Patrick, notre enseignant diplômé. Pour vous permettre de choisir la discipline qui vous conviendra le mieux, **venez suivre un premier cours de découverte gratuit, la saison commençant à partir du 10 Septembre.**

N'hésitez pas à nous appeler si vous le souhaitez, contacts :

Geneviève : 06 30 39 94 57,

Jean-Paul : 06 32 55 42 82

Courriel : aemci.esf77@gmail.com

Site : www.lesouffledelaforet-aemci-esf77.fr



LARCHANT ANIMATION

Larchant Animation vous propose pour la saison 2018-2019 les activités suivantes : Activités sportives : Trail, gym, yoga, ping-pong, rando pédestre. Ateliers : théâtre, mémoire, percussions, sophrologie, de fil en aiguille.

**Salle de la Sablonnière,
1 rue de la cave de Chatenoy à Larchant**

Plus d'info www.larchantanimation.fr



PROGRAMME 2018 DES RENDEZ-VOUS PHILOZARTS

Invitation à la philosophie, avec Laurence Manesse Cesarini (sauf indication contraire)

Dimanche 16 septembre 11h – Château Landon. Dans le jardin du peintre Pascal Bost – 11, rue du Porche

**L'art du partage
ou l'art comme lieu de partage**

Dimanche 23 septembre 11h – Salle de la sablonnière – Larchant 1, rue de la Cave Chatenoy

**Y a-t-il de l'indicible ? ou
l'impossible récit des expériences de
l'extrême (II)**

Samedi 13 octobre 10h – Bibliothèque de Veneux les Sablons 5, rue Claude Bernard
Voyageons et voyons où la philo mène !

Dimanche 21 octobre 11h - Salle de la sablonnière - Larchant

La culture... mais encore !

Dimanche 18 novembre 11h - Salle de la sablonnière - Larchant

La guerre et la question de la disparition

Dimanche 9 décembre 11h - Salle de la sablonnière - Larchant

Éloge de la vieillesse avec Hermann Hesse

**Pour confirmation : 07 80 01 46 87
PhiloZarts.fr - philozarts@gmail.com**



LES AMIS DU PATRIMOINE DU CANTON DE LA CHAPELLE LA REINE

Cette association a pour but la découverte, la connaissance, la conservation, la préservation, l'entretien, la restauration, et la mise en valeur de l'ensemble du patrimoine du canton de la Chapelle-la-Reine.

- Des Publications ont été faites lorsqu'un travail suffisamment conséquent a été terminé. Certaines publications sont encore disponibles. De nombreux travaux ont fait l'objet d'un article dans le journal de l'association.

- Le bulletin "le passé présent" est une revue annuelle des activités de l'association, d'une soixantaine de pages. Il regroupe les articles des travaux de recherche achevés lors de l'année précédente.

- Des expositions ont lieu régulièrement et

portent le plus souvent sur les objets de la vie courante, sur la géographie ou l'architecture de notre canton lors des années et siècles passés. Elles font le plus souvent l'objet d'un catalogue.

- Des visites sont organisées plusieurs fois par an. Elles ont lieu sur des sites historiques, ethnologiques ou géographiques du canton ou des cantons environnants. Les guides sont des personnes particulièrement compétentes, des propriétaires de sites, des scientifiques et des responsables de sociétés amies.

- Des conférences sont organisées chaque année, souvent à l'occasion de l'assemblée annuelle.

**Retrouvez toutes les informations sur le
site : amis.du.patrimoine.free.fr**

Demain

REPAS DU MOTO CLUB « MOULES FRITES »

Dimanche 9 septembre à partir de 12 h
au foyer J.L. Garban

MENU

Apéritif
Salades variées en buffet
Moules, frites à volonté
Salade et fromage
Tarte aux pommes
Vin blanc 1 pour 6 personnes
Les autres boissons seront payantes



Tarifs : adulte 18 €, enfant jusqu'à 4 ans gratuit,
de 5 à 10 ans 8 €.

Soirée privée

Repas sur réservation et payable d'avance

Contact : 06 87 13 65 92



LES ÉBRÉCHÉES

Résidence artistique et participative au croisement de l'art et du patrimoine.

FINALISATION DE LA GROTTÉ DU CURE EN TROIS RENDEZ-VOUS :

Mercredi 12 septembre :

chantier participatif de 16 h à 18 h.

Durant deux heures ce sera l'occasion de préparer les murs pour les futures réalisations. Vous fabriquerez du mortier à la chaux pour combler les fissures et reconstituer les joints entre les pierres. Vous appliquerez de l'enduit à la chaux pour les finitions. Prévoyez des vêtements adaptés au travail de la chaux.

Vendredi 14 septembre : atelier de pratique au Foyer (salle des jeunes) de 17 h à 19 h.

Vous apprendrez la dorure à la feuille d'or jaune en ornant des motifs sur papier. Vous réaliserez les différentes étapes de cette technique : dessin, application de la gomme laque, puis de la mixtion à l'alcool qui sèche instantanément avant d'appliquer la feuille d'or.

Samedi 15 septembre :

réalisations collectives

Ce jour-là, les artistes Marie et Hélène seront à l'œuvre une journée en continu. Venez les rejoindre pour intervenir directement sur les murs. Vous soulignerez une fissure de la grotte à la feuille d'or jaune.

Atelier ouvert à tout public de 10 h à 16 h.

Pensez à apporter votre piquenique !

A cette occasion, le PNR présentera des produits locaux.

Pour ces trois rendez-vous, accès libre, gratuit, sans réservation, tout public à partir de 12 ans. Les enfants pourront participer sous la responsabilité de leurs parents.

Le matériel sera fourni sur place.



TRIATHLON DE LARCHANT 2018
Dimanche 16 septembre
Bulletin d'inscription

Nom :	Prénom :
Date de Naissance :	☐ Femme ☐ Homme
Mail :	Téléphone :

• Envoyez ce bulletin complété par courrier
 Association Larchant Animation
 Salle Sablonnière - 1 rue de la cave de Châtenoy 77760 Larchant
 • Joignez à votre inscription un chèque (à l'ordre de Larchant Animation)
 (possibilité de paiement par PayPal si vous possédez un compte PayPal : paypal.me/larchantanimation)
 • Une confirmation vous sera envoyée à réception du bulletin et du paiement

Tarifs 15€ (7 € pour les juniors 12-17ans)
 Remise des dossards entre 8h et 8h 30 à la Dame Jouanne (chalet Jobert - Larchant)
 Port du casque obligatoire
 Certificat médical obligatoire (ou licence) à apporter le jour de l'épreuve
 Epreuve limitée à 150 participants
www.larchantanimation.fr

CHŒUR PRÉLUDE

Direction Carlos Fassino

Catherine Lieber soprano
 Nadia Séguy piano, Valentina Kadhon orgue, Marie-Hélène Jac violoncelle,
 Pascal Lécuyer et Vanessa Parker clarinette, Gaëlle Boulanger cor, Cyrielle Moreau flûte,
 Emmie Gellé violon, Thibaud Rance percussions.



FÊTE DE L'AUTOMNE

Samedi 22 septembre
à 15 heures

L'amicale villaronne vous propose un
 après-midi festif qui sera animé par la
 Compagnie de Bourron Marlotte
 "ALIX ASSERE",
 et suivi d'un goûter.



REQUIEM de KARL JENKINS

Église Saint Étienne de Villiers-sous-Grez

Vendredi 21 septembre 2018 à 20h45

<http://www.acjprelude.fr>

Réservation par courrier 12 € / Billet sur place 15€/
 Gratuité pour les moins de 18 ans



FORMULAIRE DE RÉSERVATION CONCERT DE VILLIERS-SOUS-GREZ

À renvoyer au moins 5 jours avant le concert
 avec un chèque à l'ordre de Prélude ACJ et une enveloppe timbrée à votre adresse
 à Elizabeth Jestaz, 6 quater rue Jean Fontenelle, 77210 Avon

Mr ou Mme.....Téléphone

Nombre de Places X 12€

TOTAL.....

L'AMAP « L'Art du Champ »

**LE JEUDI 27 SEPTEMBRE 2018 :
ÉVÉNEMENT**

Dans le cadre de la Fête des Possibles (<https://fete-des-possibles.org/>), l'AMAP L'Art du Champ fera portes ouvertes au jardin d'Alice 7, Route de la Dame Jouanne à Larchant.

Accueil des visiteurs entre 19h et 21h autour d'un buffet à base des produits de l'AMAP. Il est encore possible de s'inscrire pour des paniers de légumes.

Luc Audrain, président

PORTES OUVERTES DE L'AMAP "L'ART DU CHAMP"

ASSOCIATION POUR LE MAINTIEN D'UNE AGRICULTURE PAYSANNE

Le 27 Septembre 2018
De 19h à 21h

AU JARDIN MARAICHER D'ALICE
ROUTE DE LA DAME JOUANNE
77760 LARCHANT

- Paniers encore disponibles -



**VENEZ DÉCOUVRIR
DES BONS PRODUITS
BIO ET LOCAUX !**



En partenariat avec:



LES BONNES NOUVELLES REVIENNENT !

LE SAMEDI 6 OCTOBRE À 18H30

Odile Vilmer lira « Une certaine idée de l'Europe » de George Steiner

C'est avec le talent d'un imagier que George Steiner aborde son sujet de manière inattendue "Les cafés font l'Europe, écrit-il (...) Dessinez la carte des cafés, vous obtiendrez l'un des jalons essentiels de la notion d'Europe (...) La dignité

de l'homo sapiens, c'est (...) la découverte de la sagesse, la quête d'un savoir désintéressé, la création de beauté. Gagner de l'argent et inonder nos vies de biens matériels de plus en plus dénués d'intérêt est une passion profondément vulgaire, dévastatrice."

Un plaidoyer à lire au moment où l'on parle de l'Europe à tort et à travers...



La Municipalité, La médiathèque municipale, L'Amicale villaronne vous proposent...

UN WEEK-END ANIMATION ET STREET ARTS

Samedi 13 octobre :

A partir de 9h30, Baptiste et Thomas commencent une fresque sur le mur de la fosse du foyer. Venez découvrir les techniques de peinture à la bombe et le thème choisi.

De 14h à 17h, C'est à vous de jouer : ateliers de « street art » (art urbain) ouverts aux adultes et aux jeunes à partir de 12 ans. Il est préférable de s'inscrire à l'avance mais il sera aussi possible de se présenter au dernier moment.

Les participants doivent venir avec des vieux vêtements car seuls les masques de protection sont fournis.

De 17h à 19h, projection du film « Le tableau » et du supplément « making off » qui explique très bien toutes les étapes de la réalisation d'un film d'animation.

Dimanche 14 octobre :

A partir de 9h30, Baptiste et Thomas poursuivent la fresque.

De 14h à 15h, projection des petits films choisis par les organisateurs. C'est le département qui anime et finance cette action en coordination avec l'AFCA (association française du cinéma d'animation).

De 15h à 17h, poursuite des ateliers « street art » pour le public avec les mêmes personnes ou d'autres suivant la demande.

Aurélie qui anime les ateliers de peinture pour les enfants sera aussi de la partie si elle n'est pas retenue par ses activités professionnelles.

Françoise Hubert



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AMICALE VILLARONNE

le samedi 13 octobre à 18 heures.

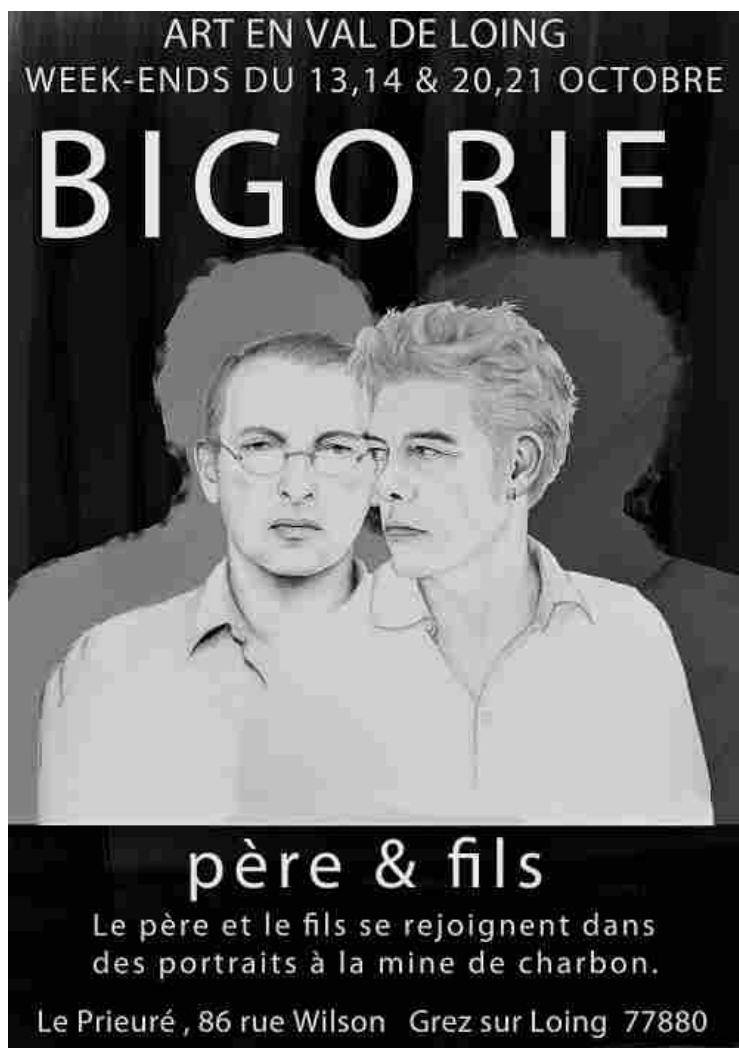
Elle se tiendra au foyer annexe.

Le pot de l'amitié sera offert à la fin de cette manifestation.

Roger Magert



EXPOSITION DE PEINTURES



LOTO

L'amicale villaronne organise un loto le **vendredi 26 octobre à 20 heures.**
Ouverture des portes à 19 heures.

De nombreux lots seront mis en jeu. Buvette et restauration sur place. Pas de réservation.

Roger Magert

SORTIE THÉÂTRE

La comédie choisie cette année se joue déjà depuis plusieurs mois. Elle est reprise à partir d'octobre au théâtre Rive Gauche où elle rencontre un très grand succès. Sélectionnée aux Molières dans la catégorie de la meilleure comédie, elle fait salle comble à tel point que nous avons été obligés de changer la date de notre sortie faute de place le dimanche initialement prévu.

Ce sera donc le dimanche 18 novembre représentation à 15h.

Les places proposées sont situées dans le « carré or » ce qui nous assure un très bon placement.

Comme d'habitude, l'Amicale villaronne offre le transport par car et un petit « en cas » à la sortie de la représentation.

Françoise Hubert

AMICALE VILLARONNE

DIMANCHE 18 NOVEMBRE 2018

DEUX MENSONGES ET UNE VERITE

de Sébastien BLANC et Nicolas POIRET (le fils de Jean POIRET)
mise en scène par Jean-Luc MOREAU,



Au **Théâtre Rive Gauche**, avec :

Lionnel ASTIER, Raphaëline GOUPILLEAU, Frédéric BOURALY,
Julien KIRSCHÉ, Esther MOREAU, Philippe MAYMAT

Prix des places **CARRE OR**: 35 euros amicalistes,
42 euros non amicalistes
Transport gratuit par car.

Réservation et paiement **avant le 27 septembre**:

Francine Magert : 02/38/95/71/15

Françoise Hubert : 01/64/24/26/71

amicale.villaronne77@gmail.com

Hier

Marché gourmand



FINALE DE LA COUPE DU MONDE DE FOOT 2018



SUCCÈS SUR LE TERRAIN



SUCCÈS AU FOYER !



FÊTE NATIONALE A VILLIERS SOUS GREZ

Cette année encore les Villaronnes et les Villarons se sont retrouvés avec grand plaisir sous les Tilleuls de l'allée du Foyer pour partager ensemble un joyeux moment de convivialité.

Chacun a pu apprécier la douceur et la fraîcheur du lieu ainsi que la qualité du repas servi avec sourire et disponibilité par les membres de l'équipe organisatrice.

Après ce moment de savoureuse dégustation la journée s'est poursuivie par les traditionnels jeux de plein air où chacun, toutes générations

confondues, s'est battu pied à pied pour être le meilleur et décrocher les lots autour du tir à la carabine, la pêche à la ligne, le palet, la grenouille gloutonne, le panier garni, etc...

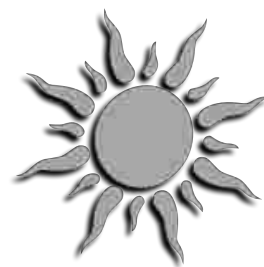
Quoiqu'il en soit, tous sont repartis avec un lot :
Le souvenir d'un bon moment !

Et une bonne nouvelle, en 2019 il y aura encore un 14 Juillet...

Joëlle



Le bal



*Joyeux repas
sous les tilleuls*



Les jeux



Nos joies, Nos peines

Bienvenue à :

Noé Champion, né le 14 juillet 2018, de Valentin Champion et Marcela Goncalves.

Félicitations aux parents.

C'est avec tristesse que nous annonçons le décès de :

Monsieur Michel Lopes De Oliveira, le 29 juin 2018

Monsieur Bernard Moizo, le 12 juillet 2018

Nos pensées vont à leurs familles et à leurs proches.

Si vous ne souhaitez pas que vos événements familiaux soient publiés, merci de nous en informer.

HORAIRES DE LA MAIRIE

Lundi, mardi, jeudi

de 13h 30 à 17h

Samedi de 9h à 12h

Téléphone : 01 64 24 21 03

mairie.villiers-sous-grez@

laposte.net

HORAIRES DE LA BIBLIOTHÈQUE

(Allée Jean Tardieu)

Mercredi de 10h à 12h

Jeudi de 9h à 10h et

de 16h 30 à 18h 30

Samedi de 17h à 19h

Vacances scolaires : Mercredi

de 10h à 12h

Bibliothèque-villiers-s-

grez@orange.fr

Nos Conseillers Municipaux auront le plaisir de vous recevoir lors des permanences du samedi matin de 10h à 12h à la mairie.

SEPTEMBRE

Samedi 08 : Yves Lechevallier

Samedi 15 : Philippe Beaudoin

Samedi 22 : Jérôme Champion

Samedi 29 : A-Marie Thibaut

OCTOBRE

Samedi 06 : Michel Coterot

Samedi 13 : Veronique Girard

Samedi 20 : E. Houdant

Samedi 27 : Cédric Thibaut

NOVEMBRE Samedi 03 : Yves Lechevallier

HORAIRES D'OUVERTURE DE L'AGENCE POSTALE

Du lundi au vendredi

de 13h 30 à 16h,

Le samedi matin de 10h à 12h.

Agenda

Réunion du conseil municipal

12 / 09 ; 10 / 10

Collecte sélective

d'emballages et papiers :

12 ; 26 / 09

10 ; 24 / 10

Parution du prochain

plume-tambour :

début novembre

Récréatif

12,14,15/ 09 : Les ébréchées (PNR)

Dim. 09/ 09 : Repas moules frites

(Moto Club)

Vend. 21/09 : Concert (Chœur Prélude)

Sam. 22/09 : Fête de l'automne

(Amicale Villaronne)

Sam. 06/10 : Bonnes nouvelles

(Amicale Villaronne)

Sam. 13/10 : Assemblée Générale

(Amicale Villaronne)

13,14/10 : Animation et street arts

(Collectif)

Sam. 20/10 : théâtre (A Vivre)

Vend. 26/10 : Loto (Amicale Villaronne)

Sam. 27/10 : Inventaire du

Patrimoine (PNR et Mairie)

Pour les dates du récréatif chez nos voisins, nous vous invitons à consulter les annonces de la rubrique « DEMAIN »

MARCHÉ À VILLIERS-SOUS-GREZ

Parvis de l'église tous les jeudis à partir de 16h

BUS POUR FONTAINEBLEAU LE VENDREDI

Départ « centre » 9h 10

« Croix-Lambert » 9h 15

Retour Villiers 12h 15

Comité de rédaction : Yves Lechevallier, Régine Rey, Emmanuel Houdant, Ludovic Jeannotin, Odile Lechevallier, Nathalie Belzunce, Jean-Pierre Girard, Sylvie Lepage, Dominique Ceraudo.

Mise en page : Régine Rey, Dominique Ceraudo

Tirage : mairie de Villiers-sous-Grez ; Adresse : plumetambour@gmail.com